



**DELIBERATION
N° CM 38/006/2025**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 28 janvier 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 22 janvier 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Adeline CLOGENSON, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Laurent MEUNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Michel BURILLO

- **Fonds vert – Programmation 2025 – Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux – Logement de la Butte aux Grès**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la circulaire préfectorale portant éligibilité de la Commune d'Ollainville au FONDS VERT et précisant les modalités de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2025,

Considérant que le fonds d'accélération de la transition dans les territoires ou « fonds vert » vise à subventionner des investissements favorisant, la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie,

Considérant cette aide financière vient soutenir des actions de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, de tri à la source et de valorisation des biodéchets, de rénovation de l'éclairage public, mais aussi d'adaptation des territoires au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie de leurs habitants (qualité de l'air, biodiversité, limitation de l'artificialisation des sols),

Considérant que le Fonds vert est organisé autour de « trois axes » :

- Renforcer la performance environnementale,
- Adapter les territoires au changement climatique,
- Améliorer le cadre de vie,

Considérant qu'il ne s'agit pas d'un appel à projets, ni d'un appel à manifestation d'intérêt,

Considérant que la gestion du fonds vert est déconcentrée au niveau des préfets de région et de département et ses enveloppes financières sont fongibles entre les différentes mesures proposées,

Considérant qu'il s'agit d'une subvention a posteriori, qui ne peut donc être versée que sur facture, après réalisation du projet. Toutefois, des « avances » pourront être versées « lors du commencement d'exécution » puis, par acompte, au fur et à mesure de l'avancée. Ces avances peuvent aller jusqu'à 80 % du montant total. Le solde sera versé « sur la base d'une certification de la réalisation du projet par les services de l'État dans le département »,

Il est proposé de demander une subvention au titre du Fonds Vert pour l'opération ci-dessous qui entre dans l'axe n° 1 – la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux :

Opérations proposées	Montant HT	Subventions déjà obtenues	Subvention demandée Fonds Vert (50 %)
Réhabilitation thermique du logement communal de la Butte aux Grès (Accompagnement par le SMOYS/audit énergétique + travaux)	38 692.00 € HT	0 €	19 346.00 €

Entendu l'exposé de Madame Marie-Christine HARISLUR, Adjointe au Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du Fonds Vert pour le projet de rénovation énergétique du logement communal de la Butte aux Grès.

- **Dit** que les travaux seront inscrits au Budget Primitif 2025.

Le 28 janvier 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

